



REGLEMENT INTERIEUR JARNAC SPORTS GYMNASTIQUE

ART 1 : Inscriptions et cotisations

Tout enfant assistant à l'entraînement doit impérativement être inscrit au plus tard après ses 2 séances « découverte ».

Composition du dossier d'inscription : fiche d'inscription, questionnaire de santé, certificat médical si besoin.

Le club dégage sa responsabilité pour tout problème avec un enfant non inscrit.

Cotisations : elle comprend la licence, l'assurance et les cours pour l'année sportive

Possibilité de paiement en plusieurs fois, en précisant si encaissement le 1^{er} ou le 15 du mois au dos du chèque avec le nom de l'enfant.

ART 2 : les cours

Les parents/accompagnants sont tenus d'accompagner leur enfant, et doivent s'assurer de la présence d'un entraîneur dans la salle.

De même, l'enfant doit être récupéré **dans la salle** à la fin de sa séance. Le club dégage toute responsabilité si l'enfant repart non accompagné.

Nous vous remercions de respecter les horaires.

Les enfants sont répartis par niveau en fonction de leur âge et de leurs « compétences », seuls les entraîneurs sont habilités à l'évaluation des gymnastes.

Les parents peuvent rester observer la séance sans intervenir dans le cours (excepté le cours de baby gym : parent actif)

ART 3 : le déroulement du cours

Seul l'enfant concerné par le cours peut évoluer dans la salle, les frères et sœurs (**même s'ils sont licenciés au club**) sont priés de rester sur les bancs (responsabilité des accompagnants / parents)

L'entraînement doit se faire avec une tenue appropriée : jogging, legging, short, justaucorps, **sans bijoux**, les pieds nus, propres et les ongles coupés. Les cheveux doivent être attachés (chouchou, élastique, barrettes).

Bonbons, chewing-gum sont interdits dans la salle car dangereux.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de vol (laissez à la maison les bijoux, jeux, portables,...)

Les gymnastes doivent avoir un comportement correct dans la salle et les vestiaires à l'égard des autres gymnastes, des entraîneurs et bénévoles, ainsi que des parents.

Les consignes données par les entraîneurs doivent être respectées : la salle n'est pas une aire de jeux.

Tout comportement inadapté ou non-respect des consignes du règlement pourra entraîner une exclusion de séance.

ART 4 : les compétitions

Des challenges « amicaux » peuvent être proposés à tous les gymnastes (à partir de 6 ans), la participation est facultative. Ce sont des rencontres interclubs, les dates vous seront communiquées dès la publication par le comité départemental, tout forfait doit être signalé le plus rapidement possible.

Pour les groupes compétitifs : les gymnastes et les parents doivent s'assurer des disponibilités avant l'engagement administratif, car le club risque des pénalités financières qui pourraient être redevables par les familles. **La tenue du club est obligatoire pour les compétitions par équipes.**